

Comité du programme et budget

Vingt-septième session
Genève, 11 – 15 septembre 2017

COMMUNICATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES OPTIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

La délégation des États-Unis d'Amérique a soumis le document de travail ci-joint et demandé au Secrétariat de l'inscrire sur la liste des documents de travail à examiner à la vingt-septième session du Comité du programme et budget (PBC) au titre du point 9 de l'ordre du jour.

[La communication des États-Unis
d'Amérique suit]

Document de travail sur les options en matière de financement de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Communication des États-Unis d'Amérique aux assemblées de l'OMPI

1. Résumé

Le présent document propose une brève analyse de la situation générale en matière de financement de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et vise à engager une discussion sur les options qui existent pour remédier au déséquilibre croissant qui pèse sur la structure de financement de l'OMPI, ainsi que sur la situation financière à long terme de l'Organisation. La liste des options proposées n'est pas exhaustive et n'exclut pas l'examen d'autres options. L'objet de ce document est de contribuer de façon constructive aux discussions relatives au budget de l'OMPI, compte tenu de sa situation financière actuelle.

L'OMPI jouit d'une situation financière solide qu'elle doit principalement au succès du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) qui génère 75% des recettes globales de l'Organisation. Ce succès cache cependant les faiblesses des autres systèmes de l'OMPI financés par des taxes, à savoir les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Ces derniers ne contribuent pas de façon proportionnelle aux dépenses de l'Organisation et, dans certains cas, n'apportent aucune contribution aux dépenses communes. En fait, aucun de ces trois systèmes ne couvre actuellement une part proportionnelle du coût total des programmes de l'OMPI et, par conséquent, les trois systèmes sont subventionnés par le système du PCT.

Le plan-cadre d'équipement de l'OMPI pour la période 2018-2027 présente plusieurs projets d'équipement devant être financés au moyen des réserves de l'OMPI. Le financement proposé pour ces projets serait toutefois également subventionné par le système du PCT. Cette situation résulte de l'application du principe de la "capacité de paiement", conformément à ce qui figure dans une note du tableau 5 du plan-cadre d'équipement (document WO/PBC/26/9).

Les contributions statutaires versées à l'OMPI, qui représentent moins de 5% du budget de l'Organisation, ne permettent pas de financer l'augmentation de dépenses qu'elles étaient censées couvrir en raison de la dépendance excessive vis-à-vis des recettes du PCT. Toute réduction supplémentaire des contributions statutaires alourdirait la charge supportée par le système PCT, qui financerait alors l'ensemble de l'Organisation.

2. Recettes, dépenses et réserves de l'OMPI en 2016

L'OMPI affiche une bonne santé financière et réalise chaque année un excédent budgétaire. Le tableau 1 présente la performance financière de l'OMPI pour 2016. Les recettes de l'OMPI en 2016, ajustées en fonction des normes IPSAS, s'élevaient à 387,7 millions de francs suisses, tandis que les dépenses s'élevaient au total à 355,7 millions de francs suisses, ce qui représente un excédent annuel de 32,0 millions de francs suisses et des réserves cumulées de 311,28 millions de francs suisses.

Tableau 1. Performance financière de l'OMPI en 2016 (en millions de francs suisses)

Total des recettes	387,7
Total des dépenses	355,7
Excédent net	32,0
Actifs nets	311,28

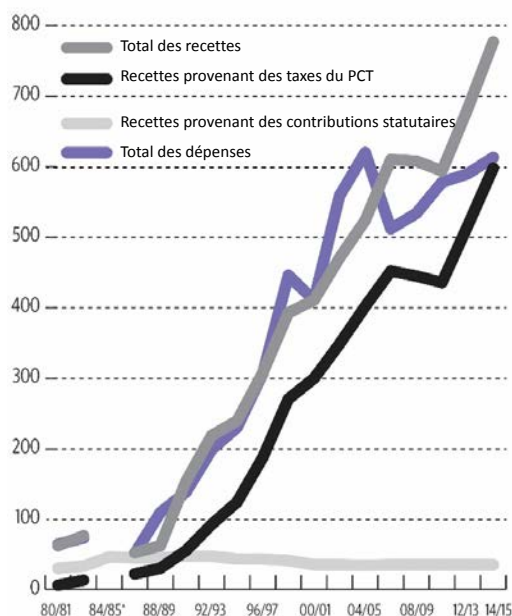
Note : Les chiffres ont été ajustés en fonction des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Source : Rapport financier annuel et états financiers de l'OMPI pour 2016, page 1.

3. Évolution des recettes et des dépenses de l'OMPI

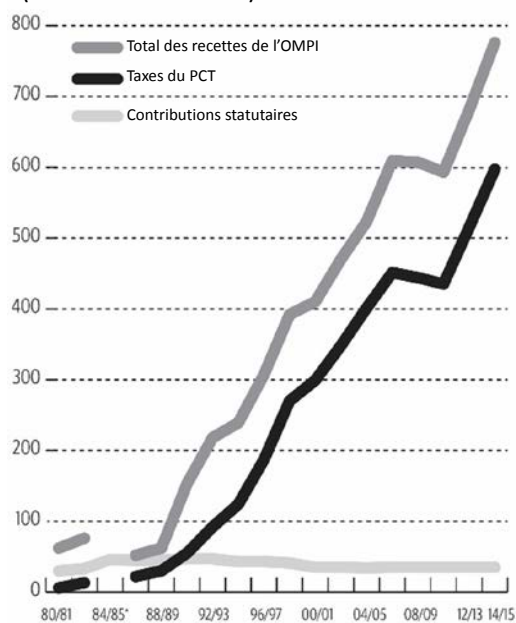
L'OMPI a enregistré une hausse importante de ses recettes et de ses dépenses au cours des 35 dernières années. Elle a également connu des changements importants en ce qui concerne la source de ses recettes, du fait que les taxes du PCT sont progressivement devenues sa principale source de recettes, représentant jusqu'à 76% du total des recettes de l'Organisation. La figure 1 indique le montant des recettes et des dépenses de l'OMPI par exercice biennal pour la période 1980-2015. Bien que le montant des recettes de l'OMPI ait augmenté de façon exponentielle au cours de cette période, il apparaît clairement que les taxes du PCT sont actuellement sa principale source de recettes. Parallèlement, les contributions statutaires des États membres de l'OMPI ont légèrement diminué et ne représentent actuellement plus qu'une fraction du total des recettes du fait de la croissance rapide des recettes provenant des taxes du PCT. Les figures 2 et 3 illustrent cette tendance, les taxes du PCT représentant 76% du total des recettes au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

Figure 1 : Recettes de l'OMPI, par source, et dépenses, de l'exercice biennal 1980-1981 à l'exercice biennal 2014-2015 (en millions de francs suisses)



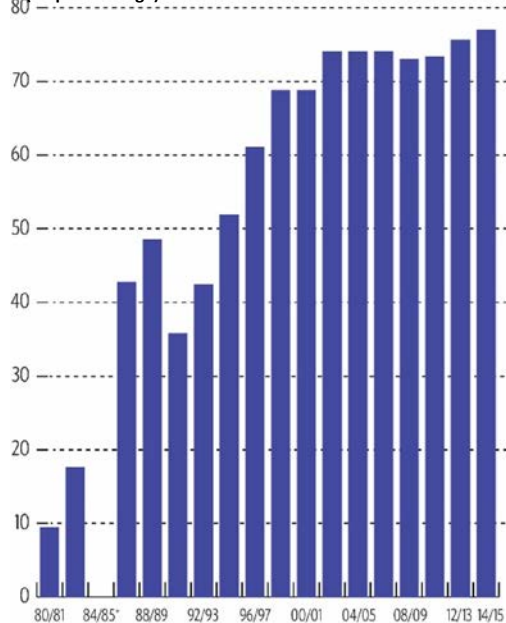
Note : Les données pour l'exercice biennal 1984-1985 sont incomplètes.
Source : Rapports budgétaires et états financiers de l'OMPI jusqu'en 2016.

Figure 2 : Taxes du PCT, contributions statutaires et total des recettes de l'OMPI, de l'exercice biennal 1980-1981 à l'exercice biennal 2014-2015 (en millions de francs suisses)



Note : Les données pour l'exercice biennal 1984-1985 sont incomplètes.
Source : Rapports budgétaires et états financiers de l'OMPI jusqu'en 2016.

Figure 3 : Part des recettes provenant des taxes du PCT par rapport au total des recettes de l'OMPI de l'exercice biennal 1980-1981 à l'exercice biennal 2014-2015 (en pourcentage)



Note : Les données pour l'exercice biennal 1984-1985 sont incomplètes.
Source : Rapports budgétaires et états financiers de l'OMPI jusqu'en 2016.

4. Fonds de réserve et de roulement (FRR) de l'OMPI selon la méthode de calcul actuelle

Selon la méthode de calcul actuelle utilisée à l'OMPI pour établir le budget, les unions du PCT et de Madrid génèrent des excédents de recettes importants. Par exemple, l'Union de Madrid affiche un excédent ajusté en fonction des normes IPSAS de 8,15 millions de francs suisses en 2015, portant à 55,17 millions de francs suisses le montant total de ses réserves. Le tableau 2 indique la performance financière de chaque union en 2015. Les unions de La Haye et de Lisbonne ont toutes deux enregistré un déficit en 2015 et demeurent insolubles.

Tableau 2. Fonds de réserve et de roulement (FRR) de l'OMPI à la fin de 2015 (en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
FRR, ouverture 2014	21 965	147 671	47 013	(7 327)	(503)	208 819
Recettes pour 2014-2015	37 065	602 575	125 168	9 065	1 850	775 723
Dépenses pour 2014-2015	33 589	479 082	114 355	13 238	2 333	642 597
Revenu des réserves 2014-2015	7	7	7	6	6	33
Dépenses imputées sur les réserves 2014-2015	4 141	26 974	8 330	874	38	40 357
Ajustements IPSAS 2014-2015	3 610	(31 504)	5 663	(331)	4	(22 558)
Excédent/déficit (base IPSAS)	2 952	65 022	8 153	(5 372)	(511)	70 244
Sous-total FRR fin 2015 (base IPSAS)	24 918	212 692	55 167	(12 699)	(1 015)	279 063

Source : Rapport de gestion financière de l'OMPI pour l'exercice biennal 2014-2015 (document A/56/8).

La performance financière de chaque union est également illustrée par l'écart entre les réserves visées pour l'exercice biennal 2014-2015 et les réserves réelles à la fin de 2015, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3. Montants visés et montants réels : fonds de réserve et de roulement (FRR) de l'OMPI à la fin de 2015 (en milliers de francs suisses)

	<i>Unions financées par des contributions</i>	<i>Union du PCT</i>	<i>Union de Madrid</i>	<i>Union de La Haye</i>	<i>Union de Lisbonne</i>	<i>Total</i>
Soldes réels des FRR, 2014-2015	24 918	212 692	55 167	(12 699)	(1 015)	279 063
Solde visé des FRR, fin 2015	17 755	76 162	28 635	2 195	–	124 746
Excédent par rapport au solde visé	7 163	136 530	26 532	(14 894)	(1 015)	154 317

Source : Rapport de gestion financière de l'OMPI pour l'exercice biennal 2014-2015 (document A/56/8).

5. Répartition proportionnelle des coûts indirects

L'OMPI ne répartit pas toutes les dépenses de façon proportionnelle, mais applique le principe de la "capacité de paiement" lorsqu'elle procède à la répartition des coûts pour de nombreuses dépenses communes. L'OMPI engage des dépenses indirectes pour chaque union qui correspondent aux "dépenses pour les programmes n'ayant pas de lien direct avec les activités des unions" et des dépenses administratives indirectes qui correspondent à la "part des coûts de tous les programmes relatifs à l'administration et à la gestion relevant de l'objectif stratégique IX ... qui ne sont pas réparties en tant que dépenses administratives directes"¹. Ces dépenses sont partagées par les unions en fonction de leur capacité de paiement, déterminée par l'OMPI². Cette dernière applique une formule qui tient compte d'un montant visé pour les réserves pour calculer le montant de la contribution de chacune des unions aux coûts indirects.

Une autre solution consisterait à utiliser la part des dépenses directes de chaque union en tant qu'approximation raisonnable de ce que seraient leurs coûts indirects. Le tableau 4, dont les chiffres ont été obtenus en appliquant cette méthode de répartition proportionnelle, fournit des estimations concernant le montant éventuel de la contribution de chacune des unions aux coûts indirects de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 4. Budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019, avec répartition proportionnelle des coûts indirects (en milliers de francs suisses)

	<i>Unions financées par des contributions</i>	<i>Union du PCT</i>	<i>Union de Madrid</i>	<i>Union de La Haye</i>	<i>Union de Lisbonne</i>	<i>Total</i>
Recettes pour 2018-2019	32 378	637 353	143 114	12 324	993	826 162
Dépenses directes des unions	22 622	242 850	66 869	14 626	1 419	348 386
Dépenses administratives directes	9 882	124 320	42 534	10 281	818	187 835
Sous-total, dépenses directes	32 505	367 169	109 403	24 907	2 238	536 222

¹ Voir le support de la séance d'information organisée par l'OMPI en 2015 à l'intention des États membres concernant la méthode de calcul appliquée dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2016-2017 pour la répartition des recettes et des dépenses par union (Current Methodology for the Allocation of Income and Expenditure by Union Applied in the Proposed Program and Budget 2016/17) (en anglais seulement).

² Ibid., voir l'explication concernant la méthode appliquée par l'OMPI pour calculer la capacité de paiement.

	<i>Unions financées par des contributions</i>	<i>Union du PCT</i>	<i>Union de Madrid</i>	<i>Union de La Haye</i>	<i>Union de Lisbonne</i>	<i>Total</i>
Sous-total, part des dépenses directes (en pourcentage)	6,06%	68,47%	20,40%	4,64%	0,42%	100,00%
Dépenses indirectes des unions	7 803	88 140	26 263	5 979	537	128 722
Dépenses administratives indirectes	3 693	41 710	12 428	2 829	254	60 914
Sous-total, dépenses indirectes	11 495	129 850	38 691	8 808	791	189 636
Total, dépenses pour 2018-2019	44 000	497 019	148 094	33 715	3 029	725 857
Ajustement IPSAS estimé par rapport au budget	1 736	28 615	6 967	1 330	120	38 768
Total, dépenses après ajustement IPSAS	45 736	525 634	155 061	35 045	3 149	764 626
Résultat opérationnel	(13 358)	111 719	(11 947)	(22 721)	(2 156)	61 536

Le résultat opérationnel qui figure dans le tableau 4 indique que seule l'Union du PCT est en mesure de couvrir totalement ses propres coûts et une part proportionnelle des dépenses communes. Les autres unions afficheraient un résultat opérationnel négatif pour l'exercice biennal, tandis que le résultat global resterait inchangé, avec un excédent de 61,5 millions de francs suisses.

6. Plan-cadre d'équipement

En tenant compte de la part des coûts directs de chaque union pour l'exercice biennal 2018-2019, on peut calculer la contribution proportionnelle au financement des projets du plan-cadre d'équipement pour l'exercice biennal 2018-2019. Dans ce cas, tous les coûts qui sont exclusivement liés aux systèmes du PCT et de Madrid sont répartis selon les unions correspondantes. Ces projets concernent la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT (Phase I), la plateforme informatique du système de Madrid et les travaux supplémentaires relatifs au bâtiment du PCT. Tous les autres coûts sont répartis en fonction de la part des coûts directs de chaque union. Les montants estimatifs correspondant aux coûts que chaque union devrait assumer selon cette répartition proportionnelle sont indiqués dans le tableau 5.

Tableau 5. Partage des coûts relatifs aux projets du plan-cadre d'équipement pour l'exercice biennal 2018-2019, selon une répartition proportionnelle (en milliers de francs suisses)

	<i>Unions financées par des contributions</i>	<i>Union du PCT</i>	<i>Union de Madrid</i>	<i>Union de La Haye</i>	<i>Union de Lisbonne</i>	<i>Total</i>
Recettes pour 2018-2019	32 378	637 353	143 114	12 324	993	826 162
Sous-total, dépenses directes	32 505	367 169	109 403	24 907	2 238	536 222
Sous-total, part des dépenses directes (en pourcentage)	6,06%	68,47%	20,40%	4,64%	0,42%	100,00%

	<i>Unions financées par des contributions</i>	<i>Union du PCT</i>	<i>Union de Madrid</i>	<i>Union de La Haye</i>	<i>Union de Lisbonne</i>	<i>Total</i>	
Plateforme mondiale de propriété intellectuelle (phase I)	276	3 113	928	211	19	4 547	Projets relatifs aux TIC
Plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT (phase I)		8 000				8 000	
Plateforme informatique du système de Madrid			6 000			6 000	
Système d'enregistrement pour les conférences	56	637	190	43	4	930	
Sous-total : projets relatifs aux TIC	332	11 750	7 117	254	23	19 477	
Création d'un studio multimédia	103	1 164	347	79	7	1,700	Projets relatifs aux bâtiments
Travaux supplémentaires relatifs au bâtiment du PCT	118	1 335	398	91	8	1 950	
Systèmes installations mécaniques	105	1 185	353	80	7	1 730	
Sous-total, projets relatifs aux bâtiments	326	3 684	1 098	250	22	5 380	
Systèmes de sécurité incendie	13	151	45	10	1	220	Équipement et systèmes relatifs à la sécurité
Équipements de sécurité	24	274	82	19	2	400	
Sous-total, projets relatifs à la sécurité	38	425	126	29	3	620	
Part totale des coûts relatifs aux projets	696	15 859	8 342	533	48	25 477	

On trouvera dans le tableau 6 un comparatif entre la répartition proposée par l'OMPI et une répartition proportionnelle des coûts. La répartition proportionnelle permettrait de réduire la part de l'Union du PCT de 18,2 millions de francs suisses à 15,9 millions de francs suisses, soit une réduction de 12,7%. Le tableau 6 indique le montant de la contribution de chacune des unions aux projets du plan-cadre d'équipement, calculé selon la méthode de répartition proportionnelle, ainsi que l'écart par rapport à la répartition proposée par l'OMPI.

Tableau 6. Partage des coûts, par union, pour les projets du plan-cadre d'équipement pour 2018-2027 selon la proposition de partage des coûts de l'OMPI et selon une répartition proportionnelle des coûts (en milliers de francs suisses)

	<i>Unions financées par des contributions</i>	<i>Union du PCT</i>	<i>Union de Madrid</i>	<i>Union de La Haye</i>	<i>Union de Lisbonne</i>	<i>Total</i>
Répartition proportionnelle des coûts	696	15 859	8 342	533	48	25 477
Proposition de l'OMPI	250	18 167	7 061	—	—	25 477

Selon les estimations, le plan-cadre d'équipement coûtera entre 90,1 et 100,1 millions de périodes au cours de la période 2018–2027. Le tableau 7 indique comment ces coûts seraient répartis entre les différentes unions si l'on appliquait une méthode de répartition proportionnelle pour les coûts partagés³ (le montant des réserves du précédent exercice biennal 2014-2015 de chacune des unions est également indiqué à titre indicatif).

Tableau 7. Répartition proportionnelle, par union, des coûts pour les projets du plan-cadre d'équipement de l'OMPI pour la période 2018–2027 (en milliers de francs suisses)

	<i>Unions financées par des contributions</i>	<i>Union du PCT</i>	<i>Union de Madrid</i>	<i>Union de La Haye</i>	<i>Union de Lisbonne</i>	<i>Total</i>
Part totale des coûts relatifs aux projets, 2018–2027	3 198 – 3 804	67 512 – 74 359	16 764 – 18 804	2 450 – 2 915	220 – 262	90 143 – 100 143
Soldes réels des FRR au cours de l'exercice biennal 2014-2015	24 918	212 692	55 167	(12 699)	(1 015)	279 063

7. Conclusion

La situation financière de l'OMPI pourrait être encore meilleure sur le long terme si l'on envisageait un financement plus équilibré des activités de l'Organisation et de ses dépenses d'équipement. Les États membres, lorsqu'ils prennent des décisions relatives au financement des activités de l'OMPI, devraient tenir compte des déséquilibres qui existent entre les différentes unions en ce qui concerne le financement des activités de l'OMPI. Et chaque union de l'OMPI devrait être informée, lorsqu'elle prend une décision relative au financement de l'Organisation en général, des conséquences de cette décision sur sa propre situation financière.

[Fin du document]

³ Il convient de noter que l'Union du PCT est supposée assumer uniquement le coût de 23,4 millions de francs suisses pour la phase II de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT.